

Instinctivement Nature

**Fédération Départementale
des Chasseurs de la Haute-Savoie**

www.chasseurs74.fr

ASSEMBLEE GENERALE 2021

Fédération des Chasseurs de la Haute-Savoie

Rapport moral

Mesdames, Messieurs, présidentes et présidents,
représentants des territoires adhérents de la fédération,
Mesdames, messieurs, chasseresses et chasseurs,
adhérents de la fédération,

Introduction

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport moral de cette année cynégétique 2020/2021. Un rapport particulier en raison de l'épidémie qui sévit depuis plus d'un an. Les mesures prises pour lutter contre la covid 19 ont alourdi et perturbé considérablement l'accomplissement de nos missions respectives et l'exercice de la chasse.

Nous avons néanmoins fait face. Votre Fédération n'a pas baissé l'échine en dépit des complications qui ont été constantes, des critiques qui n'ont pas manqué, tant du grand public que des chasseurs. Tout a été entrepris pour assurer un fonctionnement permanent, pour défendre avec détermination nos intérêts, ceux de nos ACCA et ceux liés à nos responsabilités en matière de gestion et de préservation de la faune sauvage et des milieux naturels.

Je remercie vraiment tous ceux d'entre vous qui ont fait preuve de bonne volonté, témoigné leur soutien et qui ont été des relais précieux pour faire à nos côtés de la pédagogie sur le terrain. Merci aux présidents d'ACCA et à leurs conseils d'administration qui se sont mis à jour statutairement dans des conditions compliquées, qui ont adapté leurs règles pendant la saison de chasse. Merci à Monsieur le Préfet, Monsieur le DDT et leurs services qui ont été à notre écoute et nous ont accordé les dérogations nécessaires à l'exercice de nos missions

d'intérêt général et de service public, nous ont permis de pratiquer la chasse, même à minima. Merci évidemment à notre conseil d'administration et à notre équipe professionnelle pour leur dévouement et leur motivation remarquables.

L'an dernier, l'Etat avait autorisé notre conseil d'administration à délibérer en lieu et place de cette assemblée. Nous avons prévu de vous offrir en 2021 une belle assemblée en présentiel à Morzine. C'était sans compter sur une troisième vague et de nouvelles restrictions. Fort heureusement, j'ai obtenu la possibilité de réunir tous nos pays cynégétiques et de rencontrer, avec vos administrateurs et votre Directeur, tous les présidents d'ACCA et AICA auxquels nous avons rendu compte, présenté les délibérations prévues pour cette assemblée et échangé chaleureusement sur les dossiers et enjeux essentiels pour notre avenir.

Cette assemblée 2021 est donc organisée très exceptionnellement, comme la législation et notre Règlement Intérieur nous y autorisent, en ligne. Tous ceux d'entre vous qui se sont inscrits pourront donc prendre connaissance des rapports statutaires financiers habituels, de ce rapport moral et d'activités, et prendre part au vote des résolutions à l'ordre du jour. Ces résolutions ont reçu une très large approbation lors des réunions de pays et je vous suis d'avance reconnaissant de votre confiance. J'aurai aussi l'occasion de m'adresser directement à vous en vidéo.

Une année difficile, un investissement hors du commun

Nous venons de vivre une année sans précédent, plus que difficile.

Sur le plan national

Outre toutes les tergiversations en termes de dérogations, l'année a été marquée par un contexte plus tendu avec notre ministère de tutelle. Tant le ministère que la commission européenne se sont employés à réduire, par petites touches, le périmètre de la chasse. La direction générale bruxelloise semble vouloir gommer les typicités de la ruralité française : capture aux gluaux, chasse du courlis cendré, de la barge à queue noire, de la tourterelle des bois, des oies en février, du grand tétaras, détournement de la vocation première de la gestion adaptative des espèces. L'Europe a frappé aussi en ce qui concerne le plomb dans les munitions et voté en novembre l'interdiction de l'utilisation de munitions au plomb dans un rayon de 100 mètres autour des zones humides, avec une application en février 2023.

La nouvelle structuration de notre Fédération Nationale a permis de lutter sur tous les fronts. Un manifeste pour attester de l'engagement de la chasse en faveur de la biodiversité a été réalisé et adressé à 600 000 élus. Ce sont en effet pas moins de 569 millions d'euros de bénéfice par an que la chasse produit à destination des autres usagers de la ruralité. Dans le cadre de l'éco contribution, 211 projets écologiques ont été validés en 2020. Cela représente 15 millions d'euros investis par les chasseurs et l'Etat pour la sauvegarde de la biodiversité. Un accord a été négocié pour la première fois avec les principales organisations agricoles, de la FNSEA à l'APCA en passant par la Coordination rurale et la Confédération paysanne pour engager avec l'Etat une renégociation de la loi d'indemnisation des dégâts de grand gibier. Le monde de la chasse ne peut plus assurer seul le financement de ces dégâts et demande un financement partagé avec des objectifs convenus.

La nouvelle formation décennale de remise à niveau des chasseurs en termes de prévention de la sécurité est finalisée et les outils seront disponibles d'ici la fin de ce mois d'avril.

Un large plan de communication a été déployé auprès des médias. Jamais la chasse n'a pris autant la parole.

Concernant le Loup, l'année 2020 nous a conduits à un nouveau paroxysme. L'espèce poursuit son expansion, près de 50 départements sont concernés. Si des avancées avaient permis d'intégrer les chasseurs dans les opérations de régulation, nous constatons un retour en arrière indéniable. Les positions sont dogmatiques et tout le système pastoral est contraint de s'adapter à l'espèce qui n'est plus en danger en France. Sur le terrain la situation se dégrade. Les chasseurs sont pris pour des aides-bergers et n'ont pas les moyens d'intervenir efficacement au

service des éleveurs. Nous déplorons toujours que l'on ne tienne pas compte de l'impact sur la faune sauvage et la biodiversité.

Le loup coûte plus ou moins 40 millions d'euros par an au contribuable français. À l'issue du suivi hivernal 2019/2020, l'OFB estimait leur nombre à 580. Le seuil de viabilité est donc très largement atteint. Dès 2019, au nom de la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC), j'ai proposé au ministère de la transition écologique et solidaire ainsi qu'au ministère de l'agriculture et de l'alimentation une série de mesures cohérentes, visant à engager l'État français dans la voie d'une gestion durable de l'espèce, respectueuse des acteurs du territoire et du maintien de la biodiversité. Parmi ces mesures, notamment : classer le loup à l'annexe V de la directive Habitat Faune Flore ; fixer le plafond de prélèvement annuel à 25 % de l'effectif minimum retenu pour stabiliser la population ; faciliter la participation des chasseurs aux tirs de défense avec possibilité d'utiliser la caméra thermique ; avoir une réelle transparence sur les suivis pilotes par l'OFB ; permettre une gestion localisée par massifs ; donner la possibilité aux préfets de mobiliser plus facilement les tirs de prélèvement renforcés en action de chasse aux grands gibiers, dès le 1er juin (tirs d'été).

Nous estimons que le loup doit faire l'objet d'une gestion par massif ou par zone de présence permanente. Il a sa place mais ses effectifs doivent être adaptés aux contextes locaux. Cette gestion adaptative locale est la seule solution pour apaiser la situation et garantir l'acceptabilité sociale du loup. Nous avons mandaté avec la FNC un cabinet d'études pour réaliser un état des lieux de l'impact du loup sur les populations d'ongulés, un autre pour réaliser une enquête auprès des 11 000 chasseurs formés pour intervenir en appui des éleveurs.

Pour l'heure, les mesures proposées n'ont pas eu d'écho. Ceci est regrettable car les mesures en place restent notoirement imparfaites et inadaptées.

Face à ce recul de l'État, face à l'arrêt des tirs de prélèvement en action de chasse, face au manque de considération de l'impact du loup sur la faune sauvage, j'ai proposé à FNC de demander aux 11 000 chasseurs formés de France de suspendre leur participation au dispositif d'intervention pour l'année 2021 !

Cette proposition a été validée par le conseil d'administration de la FNC et transmise à l'ensemble des chasseurs de France concernés. Notre objectif n'est pas de « quitter le navire » et de laisser les éleveurs se débrouiller mais de provoquer un électrochoc pour que les choses bougent enfin. Je sais pouvoir compter sur la solidarité d'un maximum d'entre vous pour suivre cette position et contribuer à faire entendre notre voix du bon sens.

Le loup a sa place mais ses effectifs doivent être adaptés aux contextes locaux et aux situations agricoles, touristiques et faunistiques. Il est temps que la raison l'emporte. La position des chasseurs se veut pragmatique et s'inscrit dans les logiques de développement durable des territoires, soucieuses de la préservation de la biodiversité, de l'homme et de ses pratiques.

Sur le plan départemental

L'année a été tout aussi difficile. Mais l'investissement a été décuplé et hors du commun pour assurer nos missions, encore étendues.

Animation du réseau cynégétique

Alors que bien des départements se soient interdits toutes réunions de terrain, j'ai tenu à organiser nos réunions de pays en présentiel. Nous avons pu présenter à tous les présidents les dossiers et délibérations sur lesquels le conseil d'administration a dû se positionner au printemps 2020 en lieu et place de l'assemblée générale. L'ensemble des décisions prises ont respecté les avis exprimés très majoritairement lors de ces réunions. Je me suis tout autant battu pour renouveler des réunions de pays en présentiel ce printemps 2021 et je remercie le DDT de nous avoir permis de le faire. Ce contact est primordial et vital pour la vigueur de notre réseau.

Votre conseil d'administration a organisé deux séances spécifiques en lieu et place de l'assemblée et tenu pas moins de 6 conseils et 3 réunions de bureau.

Nous avons négocié bien des dérogations pour assurer la continuité de nos missions de terrains, nos missions d'estimation des dégâts de gibier et de gestion des populations via les cellules de crise, pour garantir l'exercice de la chasse durant l'automne. Les directives nationales étaient complexes, parfois contradictoires, et les mises en œuvre départementales sous-tendues à des négociations avec l'autorité préfectorale, dans un contexte de pression sociétale très forte. Pression du grand public, mais aussi pression des chasseurs divisés entre ceux qui estimaient devoir chasser et ceux qui à contrario pensaient qu'il ne fallait pas chasser. Nous avons tranché à chaque fois, en respectant une ligne de conduite responsable, objective, pour satisfaire au mieux les attentes et assurer l'indispensable équilibre agrosylvocynégétique dont nous sommes les garants.

Vous aurez noté que nous avons adapté en conséquence notre communication eu égard aux besoins d'informations et aux circonstances liées aux mesures sanitaires. Nous avons généralisé les emailings à nos présidents, aux chasseurs directement, élaboré des newsletters spécifiques ainsi que des fiches pédagogiques questions/réponses.

Nous avons tenu notre semaine estivale à l'attention des ACCA pour leur remettre tout le matériel et les consignes pour l'ouverture de la saison de chasse. Nous avons organisé la session de formation des nouveaux présidents d'ACCA et AICA élus.

Nos formations ont nécessairement été impactées mais au prix d'un effort particulier, nous avons assuré des formations complémentaires à la sécurité ainsi que toutes les formations et examens du permis de chasser malgré les conditions draconiennes imposées sur le plan sanitaire. Le taux de réussite qui était de 70 % en 2019 est même passé à près de 75 % en 2020 !

La formation à l'examen du permis de chasser nous a particulièrement mobilisés puisque le site que nous utilisons à SILLINGY ne sera plus disponible à l'avenir, le propriétaire ayant décidé de mettre fin à sa mise à disposition à l'association gestionnaire avec laquelle nous avons conventionné. Cette décision abrupte, indépendante de notre volonté, nous a mis dans l'obligation de rechercher un nouveau site. Nous avons réussi à trouver un lieu à SAMOENS grâce à la municipalité locale et l'AICA du Haut-Giffre. Nous avons bâti le projet, obtenu l'aval technique de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et instruit une demande de permis de construire, en cours d'acceptation. Le financement de ce projet se décompose en trois parties : un apport de la Fédération ; un prêt ; une subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental.

A ce titre, notre partenaire Groupama nous octroie également une aide substantielle que je tiens à saluer. Ces nouvelles installations nous permettront d'assurer la formation des chasseurs à l'examen et plus largement à la sécurité, au réglage et au maniement des armes.

Nous avons tenu sans encombre notre guichet de validation des permis de chasser. Nous avons d'ailleurs maintenu notre effectif de chasseurs (nous ne perdons que 5 chasseurs entre les deux saisons) alors que celui-ci est en baisse sensible dans de nombreux départements. Je tiens à souligner ce constat et à vous féliciter tous pour cette solidarité et cette constance dans votre passion et votre engagement en faveur de votre département. Chaque adhésion est une contribution essentielle et responsable à la valorisation cynégétique de la Haute-Savoie.

Mission de gestion des ACCA et du plan de chasse

Au 1er janvier 2020, cette mission qui incombait au Préfet a été transférée au Président de la Fédération des Chasseurs. Les conditions de mise en œuvre ont été fortement impactées par la situation sanitaire mais nous avons mené à bien cette tâche, avec un recrutement à minima (une personne à mi temps) pour permettre l'or-

ganisation des assemblées, au besoin la reconduction des règlements en vigueur et le report des assemblées afin que toutes les ACCA puissent être en règle à l'ouverture et se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions statutaires avant la fin de l'année. Le second confinement est venu complexifier encore la situation. Au final, une large majorité d'ACCA s'est mise à jour, la saison s'est bien déroulée et les dernières ACCA et AICA ont été invitées à se mettre à jour au plus vite et au plus tard d'ici le début de la nouvelle campagne cynégétique fin juin 2021. Le DDT a autorisé l'organisation de ces assemblées dans le respect de l'utilisation de salles adaptées, des jauges sanitaires, des gestes barrières et de distanciation.

Je salue tous les présidents et conseils d'administration qui se sont mis en conformité. Ce nouveau cadre garantit une meilleure organisation de la chasse et prévention de la sécurité. Il simplifie les annexes des règlements et les rend plus lisibles pour les chasseurs.

Une permanence téléphonique a permis d'accompagner les ACCA dans leurs démarches et de nombreux entretiens se sont tenus avec nos services. La relation avec votre Fédération a été plus étroite.

Nous avons traité l'ensemble des décisions d'attribution de plan de chasse (pas moins de 528 décisions ont été actées) et mis à jour quelques réserves de chasse, restées en suspens. Plusieurs demandes d'opposition de conscience sont en cours d'instruction ou de négociation amiable. Cette responsabilité administrative de la gestion de nos territoires fait également partie de nos missions et est particulièrement importante pour l'avenir de la chasse.

Un de nos mots d'ordre : se faire connaître et communiquer

Au quotidien, la mission de communication demeure une priorité. 330 jours ont été consacrés à cette mission. Nos évolutions sociétales, la forte population haut-savojarde, la méconnaissance accrue de la chasse et de nos missions de terrain, le besoin de recruter de nouveaux adhérents nous imposent une mobilisation de tous les instants : en interne, en externe, au niveau départemental mais aussi au niveau local.

Les réseaux sociaux (facebook, Instagram) et bientôt une chaîne YouTube nous ont permis de relayer plus de 250 actualités. Notre site internet est dynamique avec plus de 55 000 connexions.

Nous avons accentué notre présence dans la presse tant nationale et départementale. Certains d'entre vous y contribuent auprès des correspondants locaux. Je vous

encourage à dynamiser ce faire savoir. Nous avons édité, pour la deuxième année, un encart de 16 pages dans le Dauphiné-Libéré, totalement tourné vers le grand public. Nous tissons un réseau avec les journalistes qui est le moteur de l'ouverture d'espaces à nos activités.

Je voudrais souligner trois actions spécifiques initiées cette année : tout d'abord l'organisation de soirées d'écoute du brâme du cerf. Plus de quarante non chasseurs ont profité de ce spectacle hors du commun et apprécié les connaissances et le regard affuté des chasseurs. Nous reconduirons cette initiative cet automne avec les ACCA qui le souhaitent. Ces soirées sont un vecteur d'intégration rurale pour des populations périurbaines très peu initiées.

Je voudrais souligner aussi la 5ème édition du Dimanche à la chasse. Je tiens à honorer les 30 sociétés qui n'ont pas cédé à la morosité sanitaire et accueilli 200 non chasseurs. Les retours sont vraiment excellents. Certains ont même sauté le pas et envisagent de pratiquer. Cette journée prouve que la meilleure manière de connaître est de découvrir. Loin du prosélytisme, cette initiative est l'occasion d'échanger et d'expérimenter ce que vivent et partagent les chasseurs au cœur d'une nature qu'ils affectionnent et connaissent intimement.

Enfin, nous avons organisé le 7 octobre à Bonneville une soirée exceptionnelle, suite aux élections municipales, dédiée à tous les élus du département. Plus d'une centaine étaient présents pour découvrir l'organisation de la chasse, la gestion de la faune, l'action des chasseurs pour l'environnement, leur contribution au développement durable des territoires. Cette expérience a été très appréciée. Un certain nombre d'élus nous sollicitent pour des interventions auprès de leurs conseils communaux ou intercommunaux. La démarche se poursuit donc au travers d'animations ponctuelles, la dernière en date s'est tenue à Chaumont auprès du Syndicat Intercommunal du Vuache. Une riche occasion de favoriser des échanges constructifs avec les élus, au service de leur mission d'animation rurale et d'organisation des usages.

Participation à l'éducation des jeunes à la nature

Je ne peux conclure sur ce chapitre dédié à la communication sans évoquer notre engagement résolu en faveur des jeunes, de leur éveil à la nature. C'est un axe fondamental de notre agrément au titre de la protection de l'environnement.

L'épidémie a bien évidemment mis à mal le planning. Nous avons assuré malgré tout 6 animations touchant plus de 200 élèves des niveaux maternelle et élémentaire ainsi que des étudiants pour des formations de profes-

sionnalisation. Beaucoup de rendez-vous ont été reportés et reprogrammés. Nous bénéficions pour ces animations d'une collaboratrice diplômée, en contrat civique, qui en profite pour performer son expérience.

Nous avons rédigé une convention de partenariat avec l'Education Nationale. Celle-ci est en passe d'être signée. Elle va permettre de porter à connaissance des enseignants et des écoles notre projet pédagogique et ses différents modules. Ils seront valorisés auprès des écoles qui ont adhéré à un label développement durable.

Notre site internet « Animalins » destiné aux jeunes et à la découverte ludique des paysages et de la faune haut-savoiarde a été complété par un deuxième jeu. Un troisième sera mis en ligne cette année et donne la possibilité aux écoles et aux enfants de travailler sur la chaîne alimentaire, les animaux dans leur milieu et enfin sur les traces et indices. Nous avons réalisé une malle pédagogique, avec l'aide de la Région AURA, pour enrichir nos animations. Elle contient divers outils de découverte de la faune sauvage, de compréhension des déplacements des animaux, de leurs besoins vitaux, des traces et indices de présence, d'initiation au toucher.

Le suivi de la faune sauvage : notre cœur de métier

C'est sans doute cette mission qui a été la plus impactée par la crise sanitaire. Pour autant nos services poursuivent leur travail et l'analyse des données recueillies au quotidien. Le printemps 2020 n'a pas permis de prospecter nos 125 circuits départementaux. Nous rattrapons le retard ce printemps 2021 avec les comptages de nuit de lièvres et de cerfs. Ces derniers sont essentiels pour le renouvellement de notre plan de chasse triennal cerf.

Nous avons dû reporter trois comptages printaniers pour le chamois. Les comptages au chant concernant le tétras-lyre ont eu lieu, avec un effectif d'observateurs restreints et les oiseaux ont été dénombrés dans une tranquillité tout à fait inhabituelle.

Nous déployons une nouvelle approche de suivi, via la génétique, concernant le lièvre variable. Nous nous investissons depuis 4 ans dans le cadre de notre contrat de partenariat d'objectif avec la Région AURA et avons collecté, sur des zones de référence, quelques 424 échantillons. Analysés, ils ont permis d'identifier 115 individus différents dont 83 lièvres variables et 32 lièvres communs.

Nous avons étendu ce suivi génétique au lagopède. Dans le cadre de la nouvelle Eco contribution nationale, financée par les chasseurs et l'Etat. Nous avons débuté en juin dernier la collecte de crottes sur les communes

d'Araches et de Morzine. Les analyses permettent de reconnaître chaque individu, de disposer d'informations précieuses pour la détermination des effectifs d'oiseaux présents, en complément des comptages au chant, et d'adapter leur gestion. 400 échantillons ont déjà pu être collectés.

Notre mission de suivi ne se limite pas aux espèces chassables et nous faisons bien évidemment partie des acteurs qui œuvrent au suivi des grands prédateurs, tout particulièrement le loup et le lynx. Dans le cadre du Contrat de Partenariat signé avec le Conseil Régional, grâce à la pose et la gestion des données recueillies par pièges photographiques, nous confirmons la présence du loup sur des secteurs où la suspicion de présence est importante. Nous travaillons aussi de la même manière sur le lynx, sur les massifs du Mont des Princes et du Vuache, dans le cadre d'un dossier interrégional avec les Fédérations du Jura et de l'Ain.

Etre de véritables acteurs de l'environnement et de la biodiversité

Nous avons mis en place un véritable pôle environnement à la Fédération. La SARL Instinctivement Nature vient compléter et valoriser totalement nos compétences et nos données en sa qualité de bureau d'études environnementales désormais reconnu.

L'ensemble de la politique que nous conduisons vise à mettre à disposition des décideurs les compétences des chasseurs et de leur fédération afin de contribuer au développement durable de la Haute Savoie et de favoriser une conciliation harmonieuse entre développement, activités humaines et préservation des milieux naturels et de la biodiversité.

Il serait trop long de vous faire un descriptif exhaustif de nos engagements. Je me limite à mettre en avant quelques illustrations ci-après.

Dans le cadre des contrats de territoires élaborés par le département, nous proposons des projets d'amélioration des fonctionnalités écologiques, des corridors de déplacements ainsi que des actions de préservation ou de restauration. C'est le cas par exemple des CTENS de la communauté de commune du Pays du Mont Blanc, d'Annemasse Agglo, ou encore de la Montagne d'Age et de la Mandallaz.

Dans le cadre du Contrat de Partenariat d'objectif souscrit avec le Conseil Départemental et de sa politique ENS, nous œuvrons au suivi et à la préservation d'espèces emblématiques comme le tétras-lyre, la bartavelle, le lagopède et la gelinotte. Notre équipe technique a réalisé ainsi des diagnostics d'habitats du tétras-Lyre pour

caractériser les zones favorables à l'espèce et celles qui nécessiteront des travaux de réouverture du milieu.

Notre action en matière de connaissance et d'équipements des points de collisions routières nous a permis d'afficher les chasseurs en spécialistes des corridors biologiques et des solutions pour réduire l'accidentologie. Dans le même temps, nous tentons de proposer de nouvelles solutions. Nous suivons un dispositif spécifique de détection à infra rouge sur la commune de Doussard et en 2020 des études ont eu lieu sur plusieurs sites du département afin d'envisager l'installation éventuelle d'un tel dispositif.

La Fédération a acquis 2 drones. 6 collaborateurs ont été formés à leur pilotage. Cette technologie sera fort utile pour la détection des faons en période de fauche et pour enrichir d'autres prestations comme les dénombrements, l'identification de biotopes, les diagnostics environnementaux.

Nous travaillons aussi avec l'ATMB. Nous avons contribué au rétablissement d'un franchissement à Arenthon. Nous suivons l'efficacité de cet ouvrage et il fait aussi l'objet d'initiatives de valorisation pédagogique. Toujours avec l'ATMB, nous réalisons un suivi de la faune sauvage pour caractériser le corridor écologique entre Bonneville et Vougy. Nous participons à la détermination précise de l'usage du site par les animaux en vue de réaliser un futur éco pont qui permettrait de rétablir la circulation faunistique entre les massifs du Bargy et du Môle.

Sous l'égide de notre administrateur Bernard NICOLLIN, et conformément aux engagements de notre Schéma Départemental, la démarche de création d'îlots de biodiversité sur un premier site situé à Groisy. Une convention de gestion est prévue entre l'ACCA, la Fédération et la municipalité. Ces îlots auront vocation à améliorer la biodiversité de nos terrains ordinaires, de favoriser des espaces favorables à la microfaune, à l'avi-faune et à la petite faune de plaine. Ils constitueront des sites privilégiés pour faire de la pédagogie dans ce domaine auprès des jeunes scolaires.

L'étendue conséquente de ces diligences faunistiques et environnementales ne serait pas possibles sans le soutien financier du Conseil Départemental, de la Région AURA et de l'Etat avec l'Eco Contribution. Je tiens à saluer cet engagement de la part de nos décideurs et de la confiance qu'ils accordent à nos compétences et notre expérience.

Au titre de l'eco contribution, votre fédération a lancé en 2020 deux autres dossiers environnementaux majeurs : une étude sur l'effet des aménagements réalisés

sur les domaines skiables en faveur de la préservation des zones d'hivernage favorables au tétras-lyre. Ce travail vise à comparer les résultats des comptages avec les analyses génétiques des crottes, plumes ou tissus retrouvés sur les sites pilotes. Elle permettra d'identifier plus précisément le nombre et le sexe des oiseaux tant sur les zones mises en défens que sur les zones non aménagées et peu fréquentées. Une seconde étude sur le massif Arve et Giffre concerne la répartition des ongulés de montagne, en fonction des espèces, des zones (en réserves de chasse ou naturelles) et de l'aménagement des milieux. Face au développement conséquent du cerf, l'étude vise à disposer d'éléments de connaissance sur le déplacement des animaux sur le massif, sur le fonctionnement des corridors, la répartition spatiotemporelle en lien avec les zones de refuges protégées ainsi que la compétition sur les zones d'hivernage avec d'autres espèces comme le chamois notamment. Un certain nombre de cerfs sont actuellement équipés de colliers GPS et nous commençons à engranger des informations intéressantes.

Enfin, notre SARL vient donner davantage de dimension encore à notre engagement.

Elle nous permet d'être présents et de contribuer à l'animation de plusieurs observatoires environnementaux (au Grand Bornand, dans la vallée de Chamonix avec la Compagne du Mont Blanc, à Megève et St-Gervais, dans les domaines du Grand Massif et des Portes du Soleil). Les chasseurs participent ainsi activement à une utilisation touristique et sportive des sites plus harmonieuse et respectueuse de la nature.

Notre Bureau d'Etude contribue au suivi de plusieurs zones aménagées et mises en défens sur le Massif du Môle avec la Communauté de Communes des 4 rivières, à Chamonix. Il réalise un certain nombre de suivis et d'études sur divers ouvrages routiers, sur le fonctionnement de certains corridors, sur l'identification de zones d'hivernage ainsi qu'à des animations nature (Grand Bornand, La Clusaz). Ses interventions et ses études ne se limitent pas au département puisqu'il travaille sur la faisabilité de détecteurs faune aussi dans l'Ain et dans l'Oise. Il a encore posé des flotteurs de prévention des collisions avec les oiseaux sur des câbles de ski dans les Alpes maritimes.

Vous l'aurez compris, l'engagement des chasseurs en faveur de l'environnement n'est pas un vain mot. Il n'a jamais été aussi prégnant. Il représente plus 975 000 € investis sur le terrain ces deux dernières années et pas moins de 410 000 € au titre de notre seul budget prévisionnel 2021/2022. Nous le voulons à la hauteur des enjeux de préservation de notre beau département.

Agir en faveur du traitement des déchets de venaison

Notre projet référence au niveau national, qui doit permettre de collecter les 80 tonnes de déchets estimés en Haute-Savoie, avance sérieusement. Sa mise en œuvre est lourde, nécessite beaucoup de concertations avec les ACCA mais également avec les communautés de communes. Cette négociation avec les communes a ralenti notre calendrier mais apporte un appui notoire à notre projet. Je me félicite de l'écoute et du soutien des élus locaux qui pour une majorité de sites nous permettent de disposer de l'intendance idéale et nous accompagnent très efficacement sur le plan financier. Avec l'aide à l'investissement apportée par ailleurs par la Région AURA, nous disposerons en 2022 d'un département équipé comme nulle part ailleurs, pour un coût sensiblement inférieur à nos simulations initiales. En 2020, 5 sites étaient opérationnels (Aravis, Pays du Mont Blanc, St-Jorioz, Bonneville, Vallée du Giffre). Nous agissons pour passer à 18 sites en 2021. Les chambres froides ont d'ores et déjà été acquises pour équiper Gavot et Vallée des Dranses. Nous devrions avoisiner les 26 sites au final en 2022.

Valoriser la venaison de Haute-Savoie

La réglementation nous impose depuis plusieurs années de former les chasseurs au premier examen sommaire de la venaison de gibier et aux techniques d'éviscération. Un examen imposé pour assurer l'indispensable traçabilité de la viande en cas de destination à un repas associatif ou éventuellement à des bouchers ou restaurateurs.

Jusque-là, nous avons assuré cette formation en partenariat avec les associations de chasse, sur le terrain. Nous souhaitons disposer d'un lieu adapté et répondant aux meilleures conditions de traitement sanitaire. Ce fut la base de l'édification de notre projet.

Il se trouve par ailleurs que nous avons déposé un label « gibier de Haute-Savoie » dans la perspective de valoriser aussi la venaison de gibier locale. En effet, 70 à 80 % du gibier consommé en France est importé de pays tiers. L'excellente gestion de la grande faune assurée par les chasseurs haut-savoyards nous permet aujourd'hui de disposer d'un patrimoine incomparable avec de la venaison diversifiée de chamois, de cerf, de chevreuil et de sanglier, susceptible de participer au développement d'une filière locale.

L'attente des bouchers ou des restaurateurs est indéniable. Nous sommes sollicités. La logique de circuit cours actuelle, la qualité naturelle et nutritive de la viande d'animaux sauvages renforcent ce contexte. Nos associations peuvent être intéressées pour mettre à disposition quelques pièces en peau et ainsi apporter un

plus dans ce domaine toute en bénéficiant, en échange, d'une petite ressource pour compenser la charge de leurs plans de chasse.

Œuvrer à l'édification de cette filière nous est apparu comme un challenge majeur à relever, pour mettre en valeur l'art de vivre de la chasse française, l'éthique de ses pratiques et le savoir-faire de ses pratiquants.

Il se trouve que la capitalisation des expériences conduites pour développer une filière de valorisation du gibier pour les territoires ruraux est un enjeu national. Notre projet de réalisation d'un véritable atelier de traitement a été retenu par la Fédération Nationale des Chasseurs comme site pilote national. Grâce au soutien d'un ingénieur spécialisé, nous avons équipé l'espace dédié en conséquence et rédigé un exigeant plan de maîtrise sanitaire qui est actuellement en cours de validation auprès des services de la Direction Départementale de la Protection des Populations que je remercie pour leur écoute et leur attention.

Cet atelier répond donc au double objectif de formation des chasseurs et de promotion d'une venaison locale labellisée « gibier de Haute-Savoie ».

Cet atelier respecte un processus de traitement rigoureux avec quai de réception ; chambre froide de stockage ; espace d'éviscération destiné à former les chasseurs et au dépeçage des carcasses ; chambre froide extérieure, destinée aux déchets issus du dépeçage, à la récupération des animaux suspects destinés aux analyses (réseau SAGIR) et au recueil des échantillons et prélèvements qui alimentent notre sérothèque ; chambre froide de stockage des carcasses dépecées et prêtes à la découpe ; espace de contrôle et d'estampillage pour les services sanitaires ; salle équipée pour la découpe et le conditionnement ; enfin espace cuisine à vocation pédagogique pour y assurer ponctuellement, à destination des chasseurs et du grand public, des démonstrations de cuisine de la viande de gibier.

Des partenariats sont à l'étude avec des organismes professionnels, la chambre des métiers et aussi le CFA de GROISY, avec lequel nous avons déjà établi des contacts fructueux, pour envisager le cas échéant de bonifier l'usage de cet atelier au service de la formation des étudiants, de la connaissance et de la maîtrise spécifique de la viande de gibier.

Extension de la Maison de la Chasse, de la Faune et de la Nature

Cet atelier venaison est partie intégrante de l'extension qui avait été validée par l'assemblée générale. Quatre années auront été nécessaires pour mener à bien ce

chantier qui a été inauguré officiellement le 26 mars derniers. Les circonstances économiques et sanitaires auront compliqué son avancée. Nous organiserons dès que les conditions le permettront des permanences et offrirons à chacun d'entre vous la possibilité de découvrir cet outil moderne de travail, constituant un prolongement à l'aile ouest du bâtiment initial, sur une surface créée de 358 m², répartie en un rez de chaussé de 268 m² et un étage composé de trois logements pour 86 m² habitables.

Cet outil était devenu indispensable pour conduire nos missions de service public toujours plus conséquentes, répondre aux exigences sanitaires relatives à la venaison et assumer nos diverses actions environnementales.

Cet agrandissement est maintenant terminé. Il répond à trois objectifs majeurs : accueil et structures pour nos actions et études environnementales ; atelier de traitement de la venaison répondant à une préoccupation majeure de développement de circuits courts partagé tant au niveau national, régional et départemental ; logements sociaux pour nos salariés.

Le financement de cette extension est bouclé et s'appuie sur les fonds propres de la Fédération, un prêt spécifique et le soutien de nos partenaires territoriaux. Nous remercions tout particulièrement le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes et le Conseil Départemental pour leur contribution importante à ce projet destiné à nos missions d'intérêt général et à notre participation au développement durable des territoires.

Nos remerciements vont enfin à tous ceux qui ont œuvré de près et de loin à la réussite de ce projet, à l'édification du bâtiment : je pense à notre architecte, notre économiste, aux bureaux d'étude, à toutes les entreprises, à notre conseil d'administration, au personnel. Je remercie aussi notre administration de tutelle, toujours à notre écoute et avec laquelle nous agissons de concert.

Sauvegarder nos territoires et notre ruralité

2020 a été marqué au plan national avec le Référendum d'initiative populaire, l'épidémie de Covid, les élections municipales, l'émergence d'une fracture idéologique indéniable entre les ruraux, néoruraux et citadins. Nous avons dû faire face à beaucoup de violence gratuite et inadmissible.

Il me paraît également indispensable d'évoquer avec vous, comme je l'ai fait à l'occasion de toutes les réunions de pays cynégétiques, l'enjeu territorial et sociétal auquel est confronté aujourd'hui la Haute-Savoie.

Si la Fédération est très active au sein de la CDPENAF et dans le suivi des SCOT et PLU, au sein de la CNDPS

pour veiller à la préservation environnementale et paysagère, au sein du Comité technique SAFER pour défendre la sauvegarde des terres agricoles et l'entretien des milieux, force de constater que la pression démographique, touristique, la fréquentation des milieux, la colonisation de nos campagnes par des néoruraux, de culture citadine, font peser une menace grandissante sur nos territoires naturels et de chasse, sur nos usages ancestraux et ruraux.

Si nous avons organisé une soirée avec nos élus, si nous accentuons notre communication en direction du grand public, si nous lançons un diagnostic de tous les territoires de chasse, c'est bien pour faire face à cette nouvelle réalité.

Beaucoup trop d'entre nous, chasseurs, ignorent ou ne prennent pas suffisamment conscience de cette mutation sociale qui nous impose de revoir nos paradigmes, notre communication, nos relations et exige engagement et militantisme.

Face au contexte défavorable à la chasse, à son incompréhension, à son acceptation nous avons le devoir de nous approprier cette réalité, de faire preuve d'une éthique comportementale irréprochable, de militer positivement et surtout de dialoguer, d'expliquer. Nous devons être intransigeants sur le comportement de chaque chasseur, le respect de la sécurité. C'est l'affaire de la Fédération, des dirigeants des ACCA et surtout de chaque chasseur individuellement.

Face aux élus, aux décideurs, qui connaissent peu nos pratiques, qui sont sensibles à l'écologie, nous avons le devoir de collaborer aux instances municipales, d'être proches de nos élus locaux, de participer à la vie et à l'animation de la vie communale, de faire connaître les actions des chasseurs dans les supports de communication des municipalités, auprès des correspondants locaux de presse.

Face aux demandes d'objection de conscience et de retrait de terrains des ACCA, essentiellement motivés par des attitudes inacceptables de certains chasseurs, face à la tentation de certains de faire des oppositions cynégétiques et de privatiser la chasse, face aux menaces réelles qui pèsent sur l'homogénéité de nos territoires, sur le formidable acquis démocratique que constituent les ACCA, nous devons faire preuve de la plus grande vigilance, suivre l'actualité urbanistique locale, les projets d'aménagements, les cessions de terrains, être des relais d'information permanents pour agir de concert et éviter ces démantèlements.

Face à l'envahissement de nos espaces, au développement accru des sports de nature, à la méconnaissance

du droit de propriété, nous avons le devoir de communiquer intelligemment auprès des autres usagers, de sensibiliser les élus locaux et les inviter à associer tous les acteurs de terrain.

Nous avons élaboré une charte de partage de la nature, signée déjà avec plusieurs associations, partagée avec la Direction Départementale de la Cohésion sociale, avec le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) qui sont d'accords avec ce constat : si la nature n'est pas à tout le monde, le bien vivre ensemble, nos passions et nos loisirs respectifs dans les espaces naturels sont un enjeu majeur. On tente sans cesse de nous faire entrer dans une dangereuse logique d'opposition et de systématiser le principe de l'interdiction. Nous devons apprendre à nous connaître, à nous accepter et à nous respecter.

Sans ce sursaut collectif, ce sont nos chasses, nos traditions, nos usages ruraux et la qualité de territoires qui sont durablement menacés.

Des échéances électorales se profilent dans un horizon proche. Cette sauvegarde de nos territoires et de leurs usages seront notre credo et nous devons veiller à ce qu'elles soient portées par ceux que nous serons amenés individuellement à soutenir. Il nous appartient d'avoir un vote utile en faveur de la défense de la chasse et de la ruralité.

Conclusion

La chasse en Haute-Savoie, avec sa structuration en ACCA, est une organisation unique au cœur des territoires. Elle doit être une chance pour nos villages car elle réunit toutes les couches sociales. Elle est un atout au service des décideurs et aux côtés des autres associations environnementales pour œuvrer de concert à la sauvegarde des écosystèmes, pour agir en faveur de la biodiversité. Elle est aussi un acteur économique local important, elle assume avec compétence et contribue au financement d'un certain nombre de missions de service public et d'intérêt général. Elle est une sentinelle irremplaçable en matière de suivi sanitaire de la faune sauvage et de santé publique, elle assure de nombreuses missions pédagogiques précieuses pour la connaissance et la valorisation de la biodiversité ordinaire, elle constitue enfin une expression culturelle indéniable.

Ainsi que je l'exprimais lors de l'inauguration de l'extension de notre siège, le poète et essayiste anglais Samuel Jonhson écrivait que « ce n'est pas la force mais la persévérance qui fait les grandes œuvres ».

Je ne dirai pas que notre œuvre est grande, mais ce dont je suis certain, c'est qu'elle témoigne de nos convictions, de notre pugnacité et de notre persévérance.

Cette persévérance, je forme le vœu qu'elle soit à l'image de la motivation dont les instances cynégétiques et les chasseurs doivent constamment faire preuve, tant le contexte sociétal est difficile et souvent défavorable.

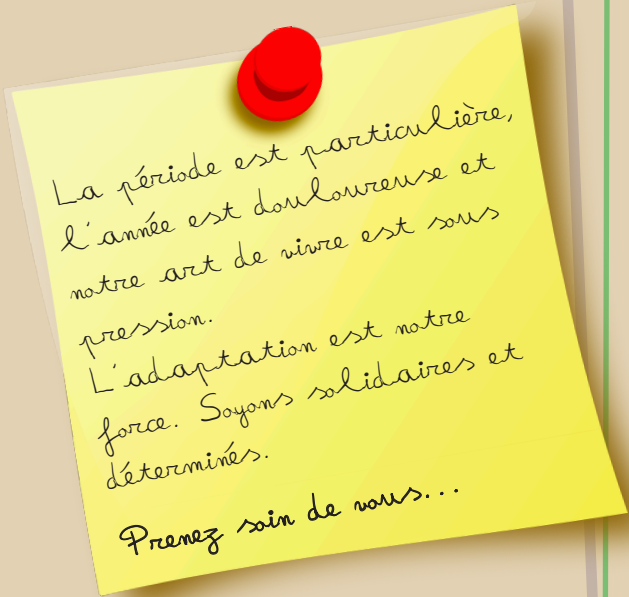
La Fédération Départementale des Chasseurs et vous tous, ses adhérents, n'avons jamais tant œuvré pour être à la hauteur de nos missions, pour défendre un patrimoine naturel et culturel haut savoyard auquel nous sommes viscéralement attaché et qui est tant malmené.

Persuadons-nous que nous sommes de vrais et efficaces acteurs locaux, qui défendrons leurs territoires et leur ruralité avec ténacité.

Il est vraiment temps que chacune et chacun d'entre nous se mobilisent pour préserver ce que nos générations antérieures nous ont laissé pour le bien des générations futures.

Je sais pouvoir compter sur vous. Vous pouvez compter sur ma détermination et celle de l'ensemble de votre conseil d'administration.

*André MUGNIER,
Président*



La période est particulière,
l'année est douloureuse et
notre art de vivre est sous
pression.
L'adaptation est notre
force. Soyons solidaires et
déterminés.

Prenez soin de vous...